

Enseigner le yoga

RS7521 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333t
Formacode(s)	15436, 15450
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/02/2026
Date d'échéance	27/02/2029

Certificateur(s)

AKASHA · SIRET : 91998479900016

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
FORMASPORT VAR	94912174300023	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification "Enseigner le Yoga" vise à reconnaître les compétences nécessaires pour concevoir, animer et analyser des séances de yoga adaptées à des publics variés. Elle atteste de la capacité du praticien à structurer une séance posturale, respiratoire et méditative cohérente, en tenant compte des besoins physiques, émotionnels et contextuels des participants.

L'enseignant mobilise des outils pédagogiques, des connaissances en anatomie fonctionnelle, en philosophie du yoga et en didactique corporelle pour guider les pratiquants avec clarté, bienveillance et sécurité. Il adapte ses propositions à des publics spécifiques (personnes en situation de handicap, seniors, femmes enceintes...) en veillant à l'inclusion et au respect des limitations individuelles. Il transmet également les fondements philosophiques du yoga de manière contextualisée et accessible, afin de donner du sens à la pratique.

Enfin, il est capable d'analyser avec recul sa posture d'enseignant et les effets de ses interventions, dans une démarche d'amélioration continue. La certification repose sur des mises en situation professionnelles, des études de cas, des observations et des entretiens permettant d'évaluer l'ensemble des compétences mobilisées.

La certification « Enseigner le Yoga » s'adresse à des adultes en activité ou en reconversion professionnelle, ayant acquis une pratique personnelle approfondie du yoga (minimum trois années), et souhaitant s'engager dans une démarche de professionnalisation structurée. Elle concerne principalement des personnes déjà impliquées dans des pratiques corporelles ou pédagogiques, qui aspirent à transmettre le yoga de manière sécurisée, éthique et adaptée aux besoins contemporains des publics.

Sont notamment visés :

- Les professionnels du sport, de l'animation ou de la rééducation, tels que coaches sportifs, professeurs de danse ou de fitness, éducateurs sportifs (titulaire d'un BPJEPS ou CQP), kinésithérapeutes, psychomotriciens ou autres intervenants souhaitant intégrer le yoga comme outil d'accompagnement complémentaire dans leur champ d'intervention.
- Les pratiquants assidus de yoga, exerçant ou non une activité dans le champ du bien-être ou de la relation d'aide, et souhaitant développer une activité d'enseignement du yoga à temps plein ou en parallèle de leur activité principale.
- Les indépendants en reconversion ou en phase de structuration de leur offre professionnelle (auto-entrepreneurs,

porteurs de projet en lien avec le yoga, la santé ou le développement personnel), qui cherchent à acquérir une reconnaissance officielle de leurs compétences pédagogiques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Concevoir une séance de yoga adaptée à un public identifié

Animer une séance de yoga

Guider les élèves dans les postures avec bienveillance

Utiliser les outils de respiration, de relaxation ou de méditation dans la séance

Construire des séquences équilibrées et harmonieuses adaptées aux différents publics (PSH, personne âgée, ...)

Mettre en œuvre des techniques de communication et de pédagogie adaptées

Transmettre les fondements philosophiques du yoga

Analyser sa pratique d'enseignement avec recul et discernement

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour accéder à la formation, le candidat doit présenter les éléments suivants

:

- un diplôme ou une certification professionnelle (BPJEPS, DE Professeur de Danse ou CQP) pour les professionnels du sport, de l'animation ou de la rééducation (coachs sportifs, professeurs de danse ou de fitness, éducateurs sportifs),
- un n°ADELI ou RPPS pour les kinésithérapeutes, psychomotriciens ou autres intervenants du domaine para-médical
- tout document attestant de la pratique assidue du yoga (depuis au moins 3 ans), pour les pratiquants de yoga, exerçant ou non une activité dans le champ du bien-être ou de la relation d'aide,
- un projet professionnel établi et tout document attestant de la pratique assidue du yoga (depuis au moins 3 ans) pour les indépendants en reconversion ou en phase de structuration de leur offre professionnelle (auto-entrepreneurs, porteurs de projet en lien avec le yoga, la santé ou le développement personnel).

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir suivi le parcours de formation d'une durée de 200h

proposé par Akasha ou par un partenaire habilité

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

3 enseignants du yoga extérieur à Akasha

Base légale

Date de décision	27/02/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/02/2029
Date de dernière délivrance possible	26/08/2029

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.julieakasha.fr/formation-professeur-yoga/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7521/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	2
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 800 € – 2 500 €
Durée	48 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.